Chambre régionale des comptes
Auvergne-Rhône-Alpes

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

COMMUNE DE MONTÉLIMAR ET COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION

Enquête sur l'accès au sport des jeunes de 15 à 25 ans

(Département de la Drôme)

Exercices 2018 et suivants

Synthèse

Décembre 2024

124-126 boulevard Vivier Merle - CS 23624 - 69503 LYON cedex 03 - T +33 4 72 60 12 12 - auvergnerhonealpes@ccomptes.fr

AVERTISSEMENT

Cette synthèse est destinée à faciliter la lecture et l'utilisation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes, délibérées le 6 septembre 2024.

Seul le rapport engage la chambre.

SYNTHÈSE

La ville de Montélimar et la communauté d'agglomération qui regroupe, avec elle, 27 communes de la Drôme méridionale, mènent une politique sportive caractérisée par l'offre d'infrastructures mais aussi, au niveau communal, par un soutien conséquent aux associations sportives et des actions en faveur de publics déterminés.

Dans l'agglomération montilienne, l'activité sportive des jeunes de 15 à 25 ans se signale, comme au plan national, par une pratique en club bien moindre que dans la tranche d'âge précédente. Le phénomène est accru à Montélimar par le départ de nombreux jeunes pour les études supérieures.

Nombres de licenciés dans l'agglomération en 2021 par tranche d'âge

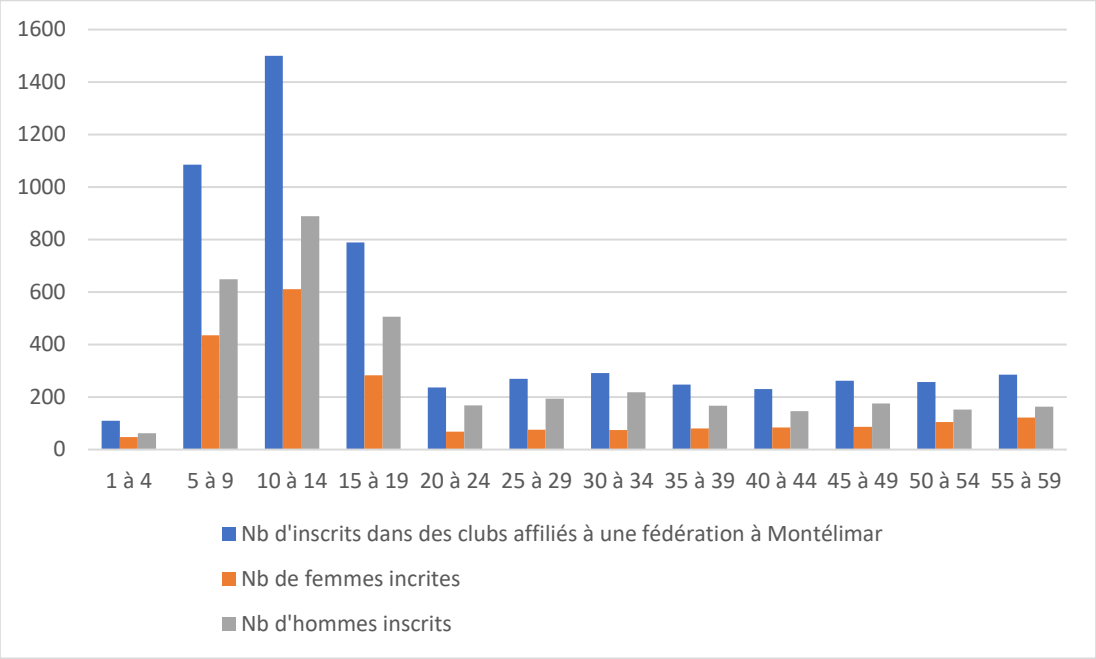

Quoique non officialisée, la politique sportive communale tend, comme le projet de territoire communautaire, à encourager le sport de loisir et l'accès de tous au sport, notamment les femmes, les personnes en situation en handicap et les habitants des quartiers prioritaires. Toutefois, les actions répondant à un critère d'âge visent surtout les jeunes de moins de 18 ans, public habituel des politiques communales en faveur de la jeunesse. Cette particularité s'explique aussi par la sous-représentation des jeunes de 18 à 25 ans dans la population du territoire. Des activités sportives sont néanmoins destinées aux jeunes adultes dans l'un des centres sociaux de la ville.

L'agglomération s'est engagée dans l'élaboration de schémas directeurs des équipements sportifs afin de moderniser le parc mis à disposition des associations et de mieux

répartir les équipements sur le territoire. Son programme d'investissement, comme celui de la ville, a été revu à la hausse pour permettre ce rattrapage.

L'engagement le plus direct des deux collectivités en faveur de l'accès au sport des jeunes de 15 à 25 ans réside dans le développement des équipements en libre accès. La commune et l'EPCI mènent un effort continu dans ce domaine, auquel la ville a souhaité associer les jeunes de 13 à 19 ans dans le cadre d'une nouvelle instance consultative. Outre ces installations spécifiques, la commune expérimente l'ouverture au public extérieur des terrains adossés aux cours d'école, qui sera progressivement généralisée. Cette initiative pourrait être utilement étendue à d'autres équipements aujourd'hui réservés à l'usage des associations et des établissements scolaires.

RECOMMANDATION

Recommandation n° 1. (commune et communauté d'agglomération) : étudier la possibilité d'ouvrir des créneaux de libre accès dans certains équipements réservés.

Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes
124-126 boulevard Vivier Merle
CS 23624
69503 LYON Cedex 03

auvergnerhonealpes@crtc.ccomptes.fr

https://www.ccomptes.fr/fr/crc-auvergne-rhone-alpes